

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 15 avril 2025

Convocation : 8 avril 2025 - Date d'affichage : 8 avril 2025

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mardi quinze avril à dix-neuf heures à Pierreclos - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Emmanuel ROUGEOT (Pierreclos)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Sylvie DUPONT

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) - M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) - M. Christophe BALVAY (Trambly) - M. Lionel CABATON (Verosvres).

Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-071-200071645-20250415-2025_12_1-B

DELIB 2025-12

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 01 janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance au 1^{er} mars 2021 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le compte financier unique (CFU) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du comptable ;

Vu la délibération n° 2021-49 du 1^{er} juin 2021 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

Le Président Rémy MARTINOT indique que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il cède ensuite la présidence à M. Thierry IGONNET, 1^{er} Vice-président et quitte la salle.

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	6 283 420,15	6 185 641,44	-97 778,71
Investissement	1 374 839,71	1 112 955,26	-261 884,45

Le résultat de fonctionnement 2023 étant excédentaire de **484 781,80 €**, le résultat cumulé de la section est de **387 003,09 €**

Le résultat d'investissement 2023 étant excédentaire de **2 214 561,89 €**, le résultat cumulé de la section est de **1 952 677,44 €**

Budget Annexe « Assainissement » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	908 188,97	735 849,44	-172 339,53
Investissement	1 731 004,29	1 224 835,72	-506 168,57

Le résultat de fonctionnement 2023 étant nul, le résultat cumulé de la section est de **- 172 339,53 €**,

Le résultat d'investissement 2023 étant déficitaire de **- 325 338,70 €**, le résultat cumulé de la section est de **- 831 507,27 €**.

Budget Annexe « Service Enfance et Jeunesse » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	1 374 020,25	1 277 355,78	-96 664,47
Investissement	12 020,24	22 455,14	10 434,90

Le résultat de fonctionnement 2023 étant déficitaire de **-71 899,23 €**, le résultat cumulé de la section est de **- 168 563,70 €**.

Le résultat d'investissement 2023 étant déficitaire de **-11 978,13 €**, le résultat cumulé de la section est de **-1 543,23 €**.

Budget Annexe « Site Saint Point – Lamartine »

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	48 789,34	42 325,79	-6 463,55
Investissement	0,00	9 152,23	9 152,23

Le résultat de fonctionnement 2023 étant excédentaire de **39 077,60 €**, le résultat cumulé de la section est de **32 614,05 €**.

Le résultat d'investissement 2023 étant déficitaire de **- 2 980,49 €**, le résultat cumulé de la section est de **6 171,74 €**.

Budget Annexe « Zone artisanale Les Ecorces » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	153 030,04	213 673,38	60 643,34
Investissement	19 233,30	152 904,20	-66 329,10

Le résultat de fonctionnement 2023 étant déficitaire de **-371.35 €**, le résultat cumulé de la section est de **60 271,99 €**.

Le résultat d'investissement 2023 étant déficitaire de **-130 416.49 €**, le résultat cumulé de la section est de **-196 745,59€**.

Budget Annexe « Zone activités Les Berlières » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	239 641,08	275 120,06	35 478,98
Investissement	248 318,06	200 345,62	-47 972,44

Le résultat de fonctionnement 2023 étant déficitaire de **-45 723.53€**, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **-10 244,55€**.

Le résultat d'investissement 2023 étant déficitaire de **-200 345.62 €**, le résultat cumulé de la section est de **-248 318,06 €**.

Budget Annexe « Zone Genève Océan les Prioles » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	1 343,64	1 182,03	-161,61
Investissement	8 765,14	0,00	-8 765,14

Le résultat de fonctionnement 2023 étant excédentaire de **51 265,00 €**, le résultat cumulé de la section est de **51 103,39 €**.

Le résultat d'investissement 2023 étant excédentaire de **307 456,26 €**, le résultat cumulé de la section est de **298 691,12 €**

Budget Annexe « ZA Longverne Forêts sciages » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	13 529,15	6 878,72	-6 650,43
Investissement	63 980,28	8 005,00	-55 975,28

Le résultat de fonctionnement 2023 étant déficitaire de **-13 060,73 €**, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de **-19 711,16 €**.

Le résultat d'investissement 2023 étant excédentaire de **212 449,70 €**, le résultat cumulé de la section est de **156 474,42 €**.

Budget Annexe « Photovoltaïque » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice en €
Fonctionnement	2 571,60	2 395,54	-176,06
Investissement	27 402,14	28 696,00	1 293,86

Le résultat de fonctionnement 2023 étant excédentaire de **5 947,08 €**, le résultat cumulé de la section est de **5 771,02 €**

Le résultat d'investissement 2023 étant excédentaire de **1 293.86 €**, le résultat cumulé de la section est de **2 587,72 €**.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal communautaire ;
- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 des budgets annexes communautaires :
« Assainissement », « Service Enfance Jeunesse », « Lac de Saint Point- Lamartine », « Zone Genève Océan »
« Zone artisanale Les Ecorces », « Zone activités Les Berlières », « ZA Longverne Forêts sciages » et
« Photovoltaïque ».
- **PREND ACTE** que le Compte administratif du CIAS a été approuvé le 15 avril 2025 par le Conseil d'administration.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2025-12

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com